

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	26	26

Date de la convocation :	le 10 février 2017
Date d'affichage :	le 1 ^{er} mars 2017

Séance du 16 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize février à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames DECAMP Annick, MERCIER Sophie, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, CARRIÈRE Alain, CARVALHO Patrick, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERREIRA Olivier, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis, PEYR Patrick.

Absents représentés : Madame FOYART Khristine par Monsieur BERNARD Xavier, Monsieur DAUSQUE Marcel par Monsieur NANCEL Sébastien, Monsieur DUPONT Michel par Monsieur LECOT Philippe, Monsieur LANGLOIS-MEURINNE Grégoire par Madame COUBARD Françoise et Monsieur WARIN Gérard par Madame MORIN Françoise.

Absents excusés : Monsieur HEDUY Christian et TASSIN Jackie.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires du SEZEO pour l'année 2017 annexé à la présente délibération,

Il rappelle que le DOB a pour principal objectif d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financières du SEZEO et que chaque Conseiller peut intervenir mais qu'il n'a aucun caractère décisionnel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2017 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2017

RAPPORT SUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Préambule

Le Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (désigné SEZEO) est une nouvelle entité juridique créée au 1^{er} janvier 2017 à la suite de la fusion des syndicats Force Énergies et du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (désigné ex-SEZEO).

Il s'agit ainsi en 2017 du premier exercice budgétaire du SEZEO qui reprend les budgets et réalisations des anciens syndicats.

Les données présentées ci-après correspondent pour les exercices comptables 2014, 2015 et 2016 au cumul des budgets des anciens syndicats.

Les budgets sont établis selon la nomenclature M14.

1. Budget principal et budget annexe

L'arrêté préfectoral de fusion reprend strictement les budgets précédemment existants.

Ainsi le SEZEO dispose au 1^{er} janvier de 3 budgets :

- Un budget principal
- Deux budgets annexes :
 - « électrification Force Énergies »
 - « éclairage public Force Énergies »

Considérant que les compétences liées à la distribution publique d'électricité sont obligatoirement exercées pour les 229 communes, il est souhaitable d'abandonner le budget annexe « électrification Force Énergies » au profit du budget principal.

Ainsi, le budget principal reprendra l'ensemble de la comptabilité de l'administration générale du syndicat et celle liée aux réseaux de distribution d'électricité.

Les investissements envisagés seront votés par opération et par commune.

Le budget annexe éclairage public quant à lui est maintenu car il concerne uniquement les communes adhérentes à cette compétence et permet d'établir le coût réel du service (qui pourrait s'obtenir aussi au travers d'une présentation fonctionnelle du budget principal).

En vertu de l'article L5212-16 du CGCT, 1°, le budget principal et son budget annexe sont votés par l'Assemblée délibérante du SEZEO.

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 01/03/2017
 Reçu en préfecture le 01/03/2017
 Affiché le **N°2017/08**
 ID : 060-200069292-20170216-201708-DE

2. Budget principal - orientations budgétaires

a. Le fonctionnement

Ex-SEZEO

Recettes réelles de fonctionnement			
	2014	2015	2016 ⁽¹⁾
TCFE	698 038,47 €	925 896,11 €	1 310 800,11 €
Redevances de concession	105 788,27 €	259 307,06 €	413 251,33 €
TOTAL	803 626,74 €	1 185 203,17 €	1 724 051,44 €

Dépenses réelles de fonctionnement			
	2014	2015	2016 ⁽¹⁾
Dépenses à caractère général	16 704,01 €	51 016,52 €	96 253,97 €
Dépenses de personnel	18,00 €	18 933,49 €	76 035,34 €
Reversement aux communes (R2 ou article 8)	395 079,40 €	514 715,16 €	25 377,66 €
Autres charges de gestion courante	32 522,65 €	37 629,69 €	46 698,10 €
Intérêts de la dette	- €	3 672,63 €	2 009,07 €
TOTAL	444 324,06 €	625 967,49 €	246 374,14 €

Solde (hors opération d'ordre)	359 502,68 €	559 235,68 €	1 477 677,30 €
---------------------------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

FORCE ÉNERGIES

Recettes réelles de fonctionnement			
	2014	2015	2016 ⁽¹⁾
TCFE	361 163,24 €	373 246,40 €	324 080,50 €
Redevances de concession	- €	28 619,50 €	86 921,48 €
TOTAL	361 163,24 €	401 865,90 €	411 001,98 €

Dépenses réelles de fonctionnement			
	2014	2015	2016 ⁽¹⁾
Dépenses à caractère général	2 286,47 €	8 935,56 €	12 521,76 €
Dépenses de personnel	61 364,66 €	60 487,91 €	79 799,67 €
Autres charges de gestion courante	23 020,82 €	23 574,79 €	24 904,61 €
Intérêts de la dette	- €	32 498,00 €	29 497,36 €
TOTAL	86 671,95 €	125 496,26 €	146 723,40 €

Solde (hors opération d'ordre)	274 491,29 €	276 369,64 €	264 278,58 €
---------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

(1) Montants provisoires dans l'attente du vote des Comptes Administratifs

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 01/03/2017
 Reçu en préfecture le 01/03/2017
 Affiché le **N°2017/08**
 ID : 060-200069292-20170216-201708-DE

PROJECTION 2017	
Recettes réelles de fonctionnement	
TCFE	1 331 000,00 €
Redevances de concession	342 000,00 €
TOTAL	1 673 000,00 €

Dépenses réelles de fonctionnement	
Dépenses à caractère général	180 000,00 €
Dépenses de personnel	220 000,00 €
Autres charges de gestion courante	85 000,00 €
Intérêts de la dette	30 000,00 €
TOTAL	515 000,00 €

Solde (hors opération d'ordre)	1 158 000,00 €
---------------------------------------	-----------------------

➤ Les recettes de fonctionnement

La méthode de projection des recettes de fonctionnement se veut prudente.

La TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité) prévue a été calculée sur la moyenne des trois dernières années. Il s'agit ici d'une recette assise sur les consommations d'électricité qui sont aléatoires en fonction des années.

Depuis 2016, le coefficient est arrêté à 6 sur l'ensemble du territoire du syndicat et il n'est pas prévu de l'augmenter.

Les redevances de concessions R1 et R2 sont également variables notamment pour la redevance dite R2 calculée sur les travaux mandatés en N-2. Par conséquent il s'agit des recettes minimales attendues.

➤ Les dépenses de fonctionnement

Les deux syndicats précédents étaient en cours de structuration depuis leur création en 2014. L'installation des bureaux, le recrutement du personnel, l'équipement propre aux syndicats, ... expliquent la nette augmentation des dépenses de fonctionnement.

Une augmentation importante est de nouveau prévue en 2017 avec notamment une enveloppe prévue pour des réalisations d'études et de diagnostic sur l'ensemble du territoire dans les domaines énergétiques.

L'objectif est de stabiliser les dépenses de fonctionnement sur les prochains exercices.

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 01/03/2017
 Reçu en préfecture le 01/03/2017
 Affiché le **N°2017/08**
 ID : 060-200069292-20170216-201708-DE

b. État de la dette (cf annexe)

L'ensemble des emprunts des précédents syndicats sont repris et sont détaillés en annexe. Tous les emprunts sont à taux fixe.

En 2017, le SEZEO amortira 85 557,52 € sur 728 330,57 de capital restant dû.

c. L'investissement 2017

Capacité d'investissement en 2017

- Autofinancement après remboursement de la dette =	1 070 000,00 €
- Programme FACÉ 2017 =	700 000,00 €
- Article 8 =	250 000,00 €

Possibilité de financement des nouveaux travaux 2 020 000,00 €

Cette enveloppe s'avère suffisante pour satisfaire les demandes des communes pour les travaux à venir sur le réseau selon les modalités en vigueur et il n'est donc pas prévu de financer les travaux par de nouveaux emprunts.

Par ailleurs, s'ajoute un résultat cumulé 2016 excédentaire d'environ 2 millions d'euros. Cet excédent permettra au syndicat de financer de nouveaux projets, notamment dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique.

3. Budget annexe éclairage public – orientations

Au 1^{er} janvier, 33 communes sont adhérentes à la compétence éclairage public exercée antérieurement par le syndicat Force Énergies.

Le syndicat assure les travaux préventifs et curatifs ainsi que les éventuels investissements sur l'éclairage public.

En contre partie, chaque commune verse au syndicat une redevance annuelle calculée en fonction de sa population (5 € / habitant) et du nombre de mâts (60 € / mât).

a. Fonctionnement

➤ Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	2014	2015	2016⁽¹⁾	Projection 2017
Redevance des communes	65 432,00 €	84 130,00 €	116 718,00 €	124 170,00 €
Participation des communes plus value EP	1 816,40 €	9 496,15 €	3 327,10 €	7 500,00 €
TOTAL	67 248,40 €	93 626,15 €	120 045,10 €	131 670,00 €

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 01/03/2017
 Reçu en préfecture le 01/03/2017
 Affiché le **N°2017/08**
 ID : 060-200069292-20170216-201708-DE

La projection 2017 tient compte des 33 communes adhérentes mais ne prend pas en compte de nouvelles adhésions.

➤ Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	2014	2015	2016 ⁽¹⁾	Projection 2017
Maintenance EP	- €	10 600,34 €	3 161,42 €	33 000,00 €
Intérêts de la dette	9 683,61 €	8 450,15 €	7 169,81 €	6 000,00 €
Charges réparties	0 €	0 €	0 €	45 000,00 €
TOTAL	9 683,61 €	19 050,49 €	10 331,23 €	84 000,00 €

b. État de la dette

Un emprunt est affecté à l'éclairage public et détaillé en annexe.

En 2017, le budget EP amortira 36 302,29 € sur un capital restant dû de 153 705,98 €

c. L'investissement

Capacité d'investissement en 2017

- Autofinancement après remboursement de la dette =	11 368 €
- Subventions notifiées =	41 272 €
- FCTVA =	28 580 €

Capacité de financement 2017 des nouveaux travaux 81 220 €

Résultat cumulé excédentaire 2016 52 650 €

Possibilité d'investissement après reprise des résultats 133 870 €

4. Effectifs

Au 1^{er} janvier 2017, le personnel du SEZEO est composé de 3 agents permanents et 1 agent non permanent, à temps complet répartis ainsi :

- un Directeur – catégorie A
- un Ingénieur – catégorie A
- un Gestionnaire administratif – catégorie C
- un Assistant administratif – catégorie C (non permanent)

Il pourrait être proposé de pérenniser l'emploi d'Assistant administratif en 2017.

(1) Montants provisoires dans l'attente du vote du Compte Administratif

ANNEXE 1.1

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017



SEZEO
SYNDICAT DES ÉNERGIES
ZONES EST DE L'OISE



SEZEO CONTEXTE BUDGÉTAIRE

- Budgets repris dans le cadre de la fusion :
 - 1 budget principal (administration générale + électrification ex-SEZEO)
 - 2 budgets annexes :
 - Électrification rurale Force Énergies
 - Éclairage Public Force Énergies



SEZEO CONTEXTE BUDGÉTAIRE

- Orientation :
 - Conserver un budget principal regroupant les dépenses d'administration générale et les travaux d'électrification votés par opération
 - Abandonner le budget annexe « Électrification rurale force Énergies » au profit d'un budget principal unique
 - Conserver le budget annexe « éclairage public Force Énergies » permettant d'établir le coût réel du service



SEZEO VOTE DU BUDGET

- Extrait de l'article L5212-16 du CGCT (Compétence optionnelles – syndicat à la carte)

«[...] Chaque commune supporte obligatoirement, dans les conditions fixées par la décision d'institution, les dépenses correspondant aux compétences qu'elle a transférées au syndicat ainsi qu'une part des dépenses d'administration générale. [...]



SEZEO VOTE DU BUDGET

« [...] Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 5211-1 (NOTA : application des règles de fonctionnement des conseils municipaux aux syndicats), s'appliquent les règles suivantes :

1° Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à toutes les communes et notamment pour l'élection du président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ; **dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les communes concernées par l'affaire mise en délibération ; [...]** »



SEZEO VOTE DU BUDGET

[...]

2° Le président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L. 2121-14 et L. 2131-11 ; (NOTA : vote du CA ; conflits d'intérêts)

3° Pour tenir compte des compétences transférées par chaque commune au syndicat, la décision d'institution peut fixer des règles particulières de représentation de chaque commune.

Le comité du syndicat peut former pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions. »

 **BUDGET ANNEXE**

Le budget annexe est une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaires, justifiée par la nécessité, soit de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial et de fixer un tarif en lien avec les coûts, soit d'éviter des variations importantes d'une année sur l'autre sur le budget des collectivités qui conduisent, souvent sur plusieurs années, des opérations d'aménagement ou de lotissement (cas obligatoires).
 Il est également possible de créer un budget annexe pour suivre les coûts d'un service public administratif géré en régie (cas facultatif).

 **BUDGET ANNEXE**

À la différence d'un budget autonome (ex. CCAS, caisse des écoles)

- Le budget annexe est dépourvu de la personnalité morale
- Le budget annexe n'est pas doté de l'autonomie financière
- Le budget annexe n'est pas voté par un pouvoir délibérant distinct.

 **I. BUDGET PRINCIPAL**

 **a. FONCTIONNEMENT**

 **RÉALISÉ 2016**
(HORS EP)

	EX SEZEO	FORCE ÉNERGIES	TOTAL
Recettes réelles de fonctionnement			
TCFE	1 310 800 €	324 081 €	1 634 881 €
Redevances de concession	413 251 €	86 921 €	500 173 €
TOTAL	1 724 051 €	411 002 €	2 135 053 €
Dépenses réelles de fonctionnement			
Dépenses à caractère général	96 254 €	12 522 €	108 776 €
Dépenses de personnel	76 035 €	79 800 €	155 835 €
Reversement aux communes (R2 ou article 8)	25 378 €	0 €	25 378 €
Autres charges de gestion courante	46 698 €	24 905 €	71 603 €
Intérêts de la dette	2 009 €	29 497 €	31 506 €
TOTAL	246 374 €	146 723 €	393 098 €
Solde	1 477 677 €	264 279 €	1 741 956 €

 **RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT**
2016 (HORS EP)

FORCE ÉNERGIES	29 889 €
Administration Générale (10 201 + 19 688) Excédent 2015 + 2016	
FORCE ÉNERGIES	777 064 €
Électrification Rurale (534 843 + 242 221) Excédent 2015 + 2016	
EX SEZEO (852 957 + 1 477 677) Excédent 2015 + Excédent 2016	2 330 634 €
TOTAL	3 137 587 €



b. INVESTISSEMENT

13



RÉALISÉ 2016 (HORS EP)

	EX SEZEO	FORCE ÉNERGIES	TOTAL
Recettes réelles d'investissement			
Excédents capitalisés	560 000 €	38 339 €	598 339 €
FCTVA - récupération de TVA	2 741 €	34 687 €	37 428 €
Remboursement commune	51 672 €	107 048 €	158 720 €
TOTAL	614 413 €	180 074 €	794 487 €
Dépenses réelles d'investissement			
Remboursement d'emprunts	3 900 €	78 675 €	82 575 €
Travaux	1 102 391 €	159 921 €	1 262 312 €
Équipement syndicat	5 367 €	0 €	5 367 €
Travaux sous mandat	100 274 €	29 730 €	130 004 €
Subvention vers Budget EP		400 000 €	400 000 €
TOTAL	1 211 932 €	668 326 €	1 880 258 €
SOLDE	-597 519 €	-488 252 €	-1 085 771 €



RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT 2016 (HORS EP)

FORCE ÉNERGIES	0 €
Administration Générale	
FORCE ÉNERGIES	- 62 412 €
Électrification Rurale	
EX SEZEO	-743 596 €
TOTAL	- 806 008 €

15



REPRISE 2017 (HORS EP)

FORCE ÉNERGIES	29 889 €
Administration Générale	
FORCE ÉNERGIES	714 652 €
Électrification Rurale	
EX SEZEO	1 587 038 €
TOTAL	2 331 579 €

16



ÉTAT DE LA DETTE (HORS EP) FORCE ÉNERGIES

Origine	SIVOM Lass'igny	Force 8	TOTAL
Date d'emprunt	10/08/05	23/10/03	
Prêteur	DEXIA	CRCA	
Montant emprunté	1 348 089,23 €	135 000,00 €	1 483 089,23 €
Objet	Refinancement de la dette 838 089,23 € + nouveau besoin = 510 000 €	Travaux d'électrification	
Durée	19 ans et 4 mois	15 ans	
Taux	3,95%	4,00%	
Capital restant dû au 01/01/2017	648 762,92 €	22 978,07 €	671 740,99 €
Annuités 2017			
Capital	70 534,37 €	11 260,38 €	81 794,75 €
Intérêts	25 626,14 €	751,62 €	26 377,76 €
TOTAL	96 160,51 €	12 012,00 €	108 172,51 €

17



ÉTAT DE LA DETTE (HORS EP) EX SEZEO

Origine	BIERMONT	ROYAUCOURT	VERDERONNE	TOTAL
Date d'emprunt	01/01/14	05/01/14	01/01/14	
Prêteur	Commune	Commune	Commune	
Montant emprunté	22 944,06 €	8 992,23 €	34 758,35 €	66 734,63 €
Objet	Reprise d'emprunts ER	Reprise d'emprunts ER	Reprise d'emprunts ER	
Durée	13 ans	9 ans	18 ans	
Taux	5,11%	3,67%	4,87%	
Capital restant dû au 01/01/2017	19 420,74 €	6 312,47 €	30 856,37 €	56 589,58 €
Annuités 2017				
Capital	1 359,17 €	559,60 €	1 444,00 €	3 362,77 €
Intérêts	992,40 €	231,67 €	1 502,71 €	2 726,78 €
TOTAL	2 351,57 €	1 591,27 €	2 946,71 €	6 889,55 €

18



ÉTAT DE LA DETTE (HORS EP)
SEZEO À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Montant total emprunté	1 549 823,86 €
Capital restant dû au 01/01/2017	728 330,57 €
ANNUITÉ 2017	
Capital	85 557,52 €
Intérêts	29 104,54 €
TOTAL	114 662,06 €



PROJECTIONS BUDGET PRINCIPAL (HORS EP)

Fonctionnement :

PROJECTION 2017	
Recettes réelles de fonctionnement	
TCFE	1 331 000,00 €
Redevances de concession	342 000,00 €
TOTAL	1 673 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	
Dépenses à caractère général	180 000,00 €
Dépenses de personnel	220 000,00 €
Autres charges de gestion courante	85 000,00 €
Intérêts de la dette	30 000,00 €
TOTAL	515 000,00 €
Solde (hors opération d'ordre)	1 158 000,00 €



PROJECTIONS BUDGET PRINCIPAL (HORS EP)
INVESTISSEMENT

Recettes nouvelles d'investissement	Projection 2017	Commentaires
Subvention département		En attente de notification
Article 8	300 000 €	(ajout de 50 000 € CDC Force Énergies)
FACÉ 2017	700 000 €	En nouveaux crédits
TOTAL	1 000 000 €	
Dépenses nouvelles d'investissement	Projection 2017	
Équipement syndicat	10 000 €	
Nouveaux travaux	2 000 000 €	Programmation 2017
TOTAL	2 010 000 €	
Besoin de financement	1 010 000 €	



PROJECTIONS BUDGET PRINCIPAL (HORS EP)
INVESTISSEMENT

Capacités de financement :

Résultat 2016 cumulé (RAR compris) : **2 578 510 €**

Autofinancement 2017 (RRF – DRF – annuité en capital) : **1 070 000 €**
(1 158 000 – 88 000)

Besoin de financement pour l'investissement 2017 (avec 2 000 000 € affectés aux nouveaux travaux ER) : **1 010 000 €**

Solde disponible : **2 638 510 €**

Pour mémoire résultat 2016 : 2 331 579 €



PROJECTIONS BUDGET PRINCIPAL (HORS EP)
INVESTISSEMENT

Projets 2017 :

- Développement des compétences optionnelles
- Bornes de recharges pour véhicules électriques
- Efficacité – transition énergétique et notamment les Plans Climat Air Énergies Territoriaux, les diagnostics énergétiques (certificats d'économies d'énergie...)



II. BUDGET ANNEXE
Éclairage public

a. FONCTIONNEMENT

25

ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉ 2016

Recettes réelles de fonctionnement	
Redevance des communes	116 718 €
Remboursement des communes pour plus value	3 327 €
TOTAL	120 045 €

Dépenses réelles de fonctionnement	
Maintenance	3 161 €
Intérêts de la dette	7 169 €
TOTAL	10 330 €

Solde **109 715 €**

Résultat de fonctionnement 2016 = 109 715 €

26

b. INVESTISSEMENT

27

ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉ 2016

Recettes réelles d'investissement	
Excédents capitalisés	74 575 €
FCTVA	63 566 €
Subvention du budget ER	400 000 €
TOTAL	538 141 €

Dépenses réelles d'investissement	
Remboursement d'emprunt	34 973 €
Travaux	174 226 €
TOTAL	209 199 €

SOLDE **328 942 €**

Résultat d'investissement 2016 = 107 935 €
(328 942 – 221 007 déficit d'investissement 2015)

28

REPRISE EP 2017

Excédent de fonctionnement 2016	109 715 €
Excédent d'investissement 2016	107 935 €
Restes à Réaliser	165 000 €
TOTAL	52 650 €

29

ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉTAT DE LA DETTE

Origine	SIVOM Lassigny
Date d'emprunt	22/06/11
Prêteur	Banque Populaire
Montant emprunté	355 000,00 €
Objet	Travaux d'éclairage public
Durée	10 ans
Taux	3,80%
Capital restant dû au 01/01/2017	153 705,98 €
ANNUITÉ 2017	
Capital	36 302,29 €
Intérêts	5 840,83 €
TOTAL	42 143,12 €

30

 PROJECTIONS ÉCLAIRAGE PUBLIC 2017	
Fonctionnement :	
Recettes réelles de fonctionnement	
Redevance des communes	124 170 €
Remboursement des communes pour plus value	7 500 €
TOTAL	131 670 €
Dépenses réelles de fonctionnement	
Maintenance	33 000 €
Intérêts de la dette	6 000 €
Charges réparties	45 000 €
TOTAL	84 000 €
Solde	47 670 €

 PROJECTIONS ÉCLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	
Recettes nouvelles d'investissement	Projection 2017
Subvention département	1 140 €
DETR	38 887 €
Réserve parlementaire accordée	1 245 €
TOTAL	41 272 €

 PROJECTIONS ÉCLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	
Capacités de financement :	
Résultat 2016 cumulé (RAR compris) :	52 650 €
Autofinancement 2017 (RRF - DRF - annulé en capital) *	11 368 €
(131 670 - 84 000 - 36 302)	
Recettes d'investissement 2017	41 272 €
FCTVA	28 580 €
Solde disponible :	133 870 €

 PROJECTIONS ÉCLAIRAGE PUBLIC PROJETS D'INVESTISSEMENT	
Mise aux normes des armoires EP : 23 000 € pour 2017	
Travaux neufs 2017 :	
Berlancourt (1 ^{ère} phase) : 18 000 €	
Extensions et divers : 20 000 €	
Total projets 2017 : 61 000 euros.	